

Mémoire présenté par  
la **Table de concertation des organismes au service  
des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**  
à la Commission de la culture et de l'éducation dans  
le cadre de la consultation du gouvernement du  
Québec sur le projet de loi 14

Loi modifiant la Charte de la langue française, la  
Charte des droits et libertés de la personne et  
d'autres dispositions législatives

février 2013



## SOMMAIRE

### Préambule

#### *Qui sommes-nous ?*

- 1. Orientations générales**
- 2. Pour une affectation plus efficace des ressources et une approche globale en matière d'accueil et d'intégration des personnes réfugiées et immigrantes**
- 3. Pour des mesures qui facilitent l'intégration en emploi**
- 4. Pour une prise en compte des femmes dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration**
- 5. Pour une meilleure protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Québec**
- 6. Pour une approche concertée et cohérente de la régionalisation de l'immigration**

### Récapitulatif des orientations de la TCRI

### Liste des membres

## **PREAMBULE**

Dans un premier temps, nos commentaires porteront sur les orientations générales souhaitées par les organismes membres de la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)* à l'égard projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives. Par la suite, nous présenterons nos commentaires et nos propositions sur des enjeux qui nous préoccupent actuellement en lien avec l'immigration et l'intégration : l'emploi, les femmes, la protection des réfugiés et la régionalisation de l'immigration.

À la fin du document, nous récapitulons les principales orientations que les organismes au service des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut recommandent à la commission parlementaire

### **Qui sommes-nous ?**

Créée en 1979, la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* regroupe actuellement cent-trente-sept (137) organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut à travers le Québec. La mission de notre regroupement est vouée au soutien et à la défense des intérêts et des droits des nouveaux arrivants indépendamment de leur statut.

La TCRI accomplit sa mission :

- ↳ En offrant un lieu d'échange, de concertation, d'information et de formation à ses organismes membres dans le cadre de ses activités régulières : formation des membres, comités de travail sur les femmes immigrés et racisés, sur les jeunes nouveaux arrivants, sur l'accueil et l'intégration, sur la protection des réfugiés, sur la régionalisation et sur l'employabilité.
- ↳ En coopérant avec d'autres réseaux et secteurs d'activités communautaires, parapublics, publics et privés pour renforcer la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes et améliorer les services aux nouveaux arrivants.
- ↳ En faisant avancer l'analyse critique des politiques et l'échange d'informations relatives aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec, au Canada et sur le plan international.
- ↳ En développant la recherche-action communautaire pour alimenter la réflexion sur les pratiques et l'intervention des organismes communautaires.
- ↳ En défendant les droits des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut dans ses relations avec les médias, les gouvernements, par la recherche et l'éducation du public.

## 1. Orientations générales

De par sa mission, la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) souhaite se prononcer principalement sur les questions traitant de l'immigration et de l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes. Bien que critique face à certaines dispositions prévues dans le projet de loi 14, la TCRI souscrit globalement à l'esprit du projet de loi en ce qui a trait aux personnes réfugiées et immigrantes. Nous sommes en accord avec les grandes orientations du projet de loi qui apporteront plusieurs améliorations, notamment par le droit de travailler et de vivre en français, d'améliorer son enseignement ainsi que son utilisation dans divers secteurs (administration/commerce), de le valoriser dans la grille de sélection, d'améliorer l'offre de service en francisation, de développer plus de mesures d'intégration comme l'accessibilité au *SIEL* ainsi qu'un continuum de services favorisant une offre de service globale aux personnes réfugiées et immigrantes.

Au-delà de cet exercice de légifération, plus de détails sur les stratégies et les ressources que compte déployer le gouvernement seront nécessaires pour être en mesure d'évaluer à sa juste valeur les retombées possibles des modifications législatives proposées. Il s'agit pour nous d'assurer que les nouveaux arrivants bénéficieront de mesures de francisation, de services et de soutien adéquats et accessibles, sans différenciation d'origine, de statut ou de sexe et sans discrimination, garants d'une intégration harmonieusement à la société québécoise.

Il convient de rappeler que nous traitons ici d'enjeux importants pour l'avenir du Québec mais également de choix qui affecteront la destinée de dizaines de milliers d'êtres humains et de familles dont l'avenir sera tributaire des décisions qui seront prises par les membres de l'Assemblée nationale.

En premier lieu nous accueillons favorablement le renforcement des droits fondamentaux pour les personnes réfugiées et immigrantes en faisant de l'apprentissage du français et des services d'accueil et d'intégration un droit incontournable, enchâssé dans la Charte québécoise des droits. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une avancée importante et avant-gardiste en matière de politiques d'immigration et d'intégration pour le Québec, bénéfique à tous les nouveaux arrivants.

Par contre, nous sommes préoccupés par la volonté du gouvernement de limiter dorénavant la sélection des immigrants exclusivement à des candidats et des candidates francophones ou ayant une maîtrise très élevée du français. En plus de mettre en péril la capacité d'atteindre les cibles annuelle d'immigration, cela amorcerait la fin de la diversité de l'immigration. La mixité ethnoculturelle et géographique de l'immigration a toujours représenté une force et une richesse et a façonné le Québec en une société plurielle et ouverte au monde. Réduire la sélection de l'immigration à des bassins francophones est, selon nous, une erreur stratégique qui représente un recul pour le développement de la société québécoise. Nous préconisons à cet effet plus de flexibilité et une pondération moins sévère quant à l'exigence du niveau de français lors de la sélection.

Dans le même ordre d'idée, nous nous questionnons sur l'amendement de la loi sur l'immigration relatif à l'obligation légale de déposer formellement chaque année un plan

d'immigration à une date précise. Le gouvernement devrait être tenu à dévoiler annuellement ses intentions en matière d'immigration à une date fixe et prévisible.

Consciente de la fragilité et de l'importance de la langue française pour la société québécoise, la TCRI considère que l'apprentissage de la langue commune au Québec est crucial dans le processus d'intégration et de cohésion sociale. À cet effet le projet de loi 14 rend justice aux nombreux défis que rencontrent les nouveaux immigrants et réfugiés lors de leur établissement au Québec. Par contre, même si la maîtrise de la langue française est un facteur important et incontournable, elle n'est pas l'unique garante d'une intégration réussie, ni la clef magique d'une participation pleine et entière à la société civile. Les organismes rapportent régulièrement de nombreux cas de nouveaux arrivants francophones ou parfaitement francisés vivant de graves difficultés en termes d'intégration. Ainsi, la place que la société est disposée à offrir pour inclure le nouvel arrivant sera toujours un élément déterminant pour mesurer la capacité d'accueil de la société québécoise, au-delà des questions linguistiques.

L'état des débats sur l'immigration au Québec démontre l'urgence de susciter et de soutenir la création de véritables espaces de dialogue entre citoyens d'ici et d'ailleurs. L'intégration dans un modèle interculturel est un processus qui prend du temps. Les nombreux organismes communautaires voués à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants peuvent témoigner du succès des pratiques interculturelles lorsqu'elles sont ancrées dans l'intervention et adaptées aux besoins des nouveaux arrivants. La rareté des ressources dont ils disposent en limite cependant l'impact.

Par ailleurs, nous notons avec grande satisfaction que le projet de loi 14 souscrit formellement à l'engagement du Québec à participer aux efforts de solidarité internationale à l'égard des réfugiés, malgré les exigences particulières que cela requiert pour la société d'accueil. Nous restons convaincus que le Québec dispose de capacités permettant de recevoir plus d'immigrants et de réfugiés que nous ne le faisons actuellement, surtout en temps de prospérité économique. Le Québec a l'espace, l'infrastructure, l'expertise et le potentiel en matière d'accueil et d'intégration ainsi que de généreuses ressources financières garanties à long terme par l'Accord Canada-Québec<sup>1</sup> : une situation unique en Occident.

Nous sommes également satisfaits de constater à travers ce projet de loi que le gouvernement compte poursuivre ses efforts de régionalisation de l'immigration. Certes, il s'agit d'un défi de taille, mais l'expérience antérieure, surtout dans le cadre de la migration secondaire de Montréal vers certaines régions a donné des résultats intéressants, qui pourraient être bonifiés en y accordant la volonté politique, les ressources nécessaires et une meilleure concertation entre les différents acteurs régionaux comme les CRÉ, les municipalités, les milieux des affaires, les directions régionales du MICC et les organismes communautaires.

Finalement, nous tenons à souligner une nouvelle fois que l'intégration des nouveaux arrivants, quelle que soit la catégorie, ne peut se faire si la société d'accueil n'est pas

---

<sup>1</sup> Voir tableau sur l'évolution de la compensation financière de l'accord Canada- Québec en annexe.

préparée et réceptive aux défis que pose la diversité culturelle. L'absence d'investissement dans ce secteur ces dernières années, la lenteur du gouvernement à agir - comme en témoigne le déploiement hésitant de la politique de lutte contre le racisme et la discrimination - font en sorte que l'impact est faible. Dans ce contexte, on ne peut que déplorer la décision du MICC de ne plus accorder d'attention particulière, ni de financement spécifique aux mesures relatives aux relations interculturelles. Les nombreux avantages des actions interculturelles, comme par exemple le jumelage interculturel ont largement été documentés, entre autres par Citoyenneté et Immigration Canada, qui suite à une évaluation très positive du programme canadien a décidé d'investir massivement dans le secteur des relations interculturelles.

À la lumière de ces constats, nul ne s'étonnera que les organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut fassent une analyse critique de l'action gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration. Ceux et celles qui œuvrent quotidiennement auprès des nouveaux arrivants ont espoir que le gouvernement sera, cette fois-ci, à l'écoute et posera de manière constructive et structurante par le biais du projet de loi 14 les gestes qui s'imposent pour redresser la situation. Il en va de l'avenir du Québec et de la prospérité des générations à venir.

### ***Orientation 1***

*Nous préconisons une pondération moins sévère et plus nuancée des critères de sélection en matière de maîtrise de la langue française des candidats à l'immigration en misant sur un renforcement de l'offre de francisation.*

## **2. Pour une affectation plus efficace des ressources et une approche globale en matière d'accueil et d'intégration des personnes réfugiées et immigrantes**

À titre de principal acteur dans le domaine de l'accueil et de l'intégration au Québec, nous désirons faire quelques remarques sur les défis que posent l'accueil, l'établissement et l'intégration socio-économique de personnes réfugiées et immigrantes et sur le rôle et la mission des organismes communautaires voués à l'intégration des nouveaux arrivants autant à Montréal que dans d'autres régions du Québec qui accueillent des nouveaux arrivants.

Nous continuons à croire que les mesures spécifiques pour l'intégration des nouveaux arrivants sont la pierre angulaire et la suite logique de toute politique d'immigration qui vise l'insertion et la participation de nouveaux citoyens et citoyennes à la société d'accueil; le parcours migratoire et l'intégration étant deux processus indissociables l'un de l'autre. En faire un droit comme le propose le projet de loi est certainement une avancée qui, espérons-le, engagera l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Il serait d'ailleurs souhaitable que le projet de loi prévoit une reddition de comptes gouvernementale non seulement sur la mise en œuvre des services en francisation (art. 74) mais également sur ceux en accueil et intégration.

Comme mentionné dans l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990<sup>2</sup>, le processus d'intégration d'un nouvel arrivant est complexe et à durée variable. Il n'y a pas un modèle d'intégration, il y en a de multiples. Chaque nouvel arrivant a sa propre stratégie, il sera guidé par sa capacité de s'insérer dans un contexte socio-économique, par son vécu pré et post-migratoire, ses racines culturelles, ses conditions sociales et familiales et son éducation. Il aura cependant à sa disposition de multiples ressources communautaires et institutionnelles pouvant faciliter son accueil, son adaptation et son intégration.

Le Québec privilégie l'intervention institutionnelle, particulièrement en matière de francisation et d'emploi, comme modèle d'intégration à l'inverse de ce que l'on observe dans le reste du Canada. Ainsi, alors qu'au Québec à peine 10 % des budgets dédiés au programme d'intégration vont vers le communautaire et les initiatives de terrain, dans le reste du Canada, près de 70% des budgets sont dédiés aux réseaux communautaires. Les ministères de l'Immigration, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Éducation, les 3 principaux acteurs institutionnels responsables des mesures d'intégration et de francisation au Québec englobent environ 90% des sommes dédiées spécifiquement à l'intégration des nouveaux immigrants, soit environ 270 millions \$ par année, avec les résultats peu concluants que l'on connaît, notamment en matière d'insertion en emploi des nouveaux arrivants et de décrochage scolaire des jeunes nouveaux arrivants.

Rappelons que le Québec recevra 283 millions \$ du Fédéral en 2012-2013 en termes de compensation dans le cadre de l'accord Canada-Québec sur l'immigration et encaisse annuellement près de 100 millions \$ de frais et de taxes de la part des nouveaux arrivants. Le Québec dispose donc d'un revenu annuel garanti de l'ordre de 383 millions \$ dédié à l'intégration et à la francisation des nouveaux arrivants, et on pourrait s'attendre à ce que des investissements aussi considérables donnent des résultats plus tangibles, notamment au niveau de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants.

C'est un fait reconnu que le Québec, à titre de nation disposant d'une politique et d'une infrastructure d'immigration, se retrouve dans une situation unique et enviable puisqu'il est maître d'œuvre de ses politiques d'immigration en matière de sélection et d'intégration sans avoir à assumer le fardeau du contrôle de ses frontières nationales ou celle d'expulser ou de détenir les personnes en situation irrégulière. Comparé à d'autres pays d'immigration, le Québec est en bonne posture, il joue un rôle exclusivement positif en ayant uniquement à sa charge la sélection et l'intégration qui, en plus, ne lui coûte rien puisque les dépenses en matière d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants n'affectent pas le trésor public québécois.

---

<sup>2</sup> Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, p.45

Nous disposons plus que jamais de données et d'analyses approfondies sur la situation socio-économique des personnes réfugiées et immigrantes arrivées au Québec ces dernières années. Ceci permet d'identifier et de mieux préciser les faiblesses du système auxquelles nous faisons face lorsqu'il s'agit d'intégrer les nouveaux arrivants, notamment au marché du travail. Le gouvernement du Québec, a mis en place ces dernières années un certain nombre de politiques et de mesures nouvelles pour pallier aux difficultés et aux barrières que vivent les personnes immigrantes et réfugiées au Québec face à l'intégration au marché du travail. Ces récentes initiatives gouvernementales sont encourageantes mais force est de constater que les résultats concrets se font toujours attendre et que le Québec tarde à investir sérieusement dans des mesures d'intégration appropriées comme ce fut le cas dans le reste du Canada, qui a triplé ces budgets d'intégration ces dernières années.

Au cours des trois dernières décennies, le secteur communautaire regroupé au sein de la TCRI et œuvrant auprès des personnes réfugiées et immigrantes s'est structuré et a pris sa place dans le mouvement d'action communautaire autonome au Québec, comme un des vingt secteurs reconnus dans la politique gouvernementale de l'action communautaire<sup>3</sup>. Notre secteur communautaire a développé, au cours des années, une expertise et des pratiques d'une grande richesse, adaptées aux besoins des nouveaux arrivants.<sup>4</sup>

Les services et mesures institutionnels mis de l'avant, notamment par le MICC, sont loin de répondre à l'ensemble des besoins des nouveaux arrivants et ne seraient pas viables sans la contribution des organismes communautaires. En contrepartie, notre réseau communautaire effectue annuellement près de 50 000 accompagnements dans le cadre du Programme Réussir l'intégration<sup>5</sup>, offrant des services professionnels aux nouveaux arrivants qui s'établissent au Québec. Cette offre de services communautaires fait souvent la différence pour quelqu'un qui fait face à des difficultés dans son parcours d'intégration.

Il n'en reste pas moins qu'un des obstacles majeurs à de meilleurs résultats en matière d'intégration se situe au niveau de l'éparpillement des ressources et du manque de concertation horizontale entre les acteurs institutionnels qui ont un rôle déterminant à jouer en matière de services et de préparation des milieux d'accueil. À titre d'exemple, en 2012-2013, les ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de l'Éducation ont obtenu respectivement 75 millions \$ et 78,5 millions \$ du transfert du Fédéral dans le cadre des ententes avec le MICC dédiés à l'intégration des nouveaux arrivants. Si on se fie au constat du Vérificateur général du Québec en 2010, il n'est pas possible d'en évaluer les résultats.

---

<sup>3</sup> Voir : Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Gouv. du Québec (2001)

<sup>4</sup> Voir : Cap sur l'intégration –Plate-forme commune, TCRI, 2004; Caractéristiques des organismes du secteur communautaire autonome voué à l'aide et à la défense des personnes réfugiées et immigrantes, TCRI, 2002;

<sup>5</sup> Le budget du Programme Réussir l'intégration représente environ 13 millions \$ en 2012-2013

*À notre avis, l'indicateur que le ministère (lire MICC) a choisi pour évaluer le niveau d'intégration socioéconomique des immigrants, à savoir la signature de ces ententes de partenariat n'est pas pertinent. De plus, les comptes que le ministère rend à propos de cet indicateur se rapportent aux services rendus et au nombre de participants que les partenaires ont rejoint à l'aide des sommes allouées et non à l'amélioration des résultats relatifs à l'intégration des immigrants.<sup>6</sup>*

L'absence de messages clairs sur les objectifs du gouvernement en matière d'immigration et d'intégration et les faibles ressources en évaluation sur ce qui se fait et ce qui donne des résultats sont quelques-unes des faiblesses du système actuel qui pourraient être surmontées, s'il y avait une volonté ferme au sein de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, de prendre en considération l'immigration et l'intégration dans ses orientations et ses priorités d'action.

### ***Orientation 2***

*La TCRI recommande qu'une réflexion en profondeur soit menée sur la complémentarité des ressources existantes et que le rôle et la responsabilité des différents acteurs et intervenants institutionnels et non gouvernementaux soient mieux définis et que le revenu annuel généré par l'immigration de l'ordre de 383 millions \$ soit prioritairement alloué aux mesures d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants.*

## **3. Pour des mesures qui facilitent l'intégration en emploi**

Les nouveaux immigrants affichent un taux de chômage 3 fois supérieur à celui des natifs<sup>7</sup>. Un immigrant peut espérer retrouver un niveau de vie correspondant à celui des natifs après vingt ans d'établissement<sup>8</sup>. Les écarts de revenus entre les immigrants et les natifs sont démesurés et ont tendance à se creuser<sup>9</sup>. La racialisation de la pauvreté est depuis plusieurs années un phénomène bien réel qui va en s'accroissant<sup>10</sup>. Ces faits documentés, analysés, décortiqués sont devenus quasi banals tant ils sont connus de tous depuis une vingtaine d'années. On semble espérer trouver la recette magique sans avoir à repenser nos politiques, nos pratiques et à adapter nos services.

Le Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI) qui représente le volet emploi au sein de la TCRI salue les initiatives qui soutiennent le droit de travailler en français mais se demande si elles auront un impact

---

<sup>6</sup> Vérificateur général du Québec, Rapport 2010, Tome 1, 3.140

<sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec, 2009. Le taux de chômage des immigrants de moins de 5 ans est de 22.4% comparativement à un taux de 7.6% pour les natifs.

<sup>8</sup> Statistique Canada, Recensement de 2006. Les nouveaux immigrants ont un taux de faible revenu après impôt se situant à 34,1 % comparativement à un taux de 9.7% pour les personnes nées au Canada.

<sup>9</sup> Statistique Canada, recensement 2006. L'écart de revenu annuel médian entre les non-immigrants et les immigrants était de 3 721\$ en 2001 et de 5 856\$ en 2005.

<sup>10</sup> Anderson, Johan, *Conseil canadien de développement social*, 2005, Recensement 2001. À Montréal, le taux de pauvreté des minorités visibles était de 46% et de 24% pour le reste de population.

significatif sur l'intégration en emploi des nouveaux arrivants constatant quotidiennement que la maîtrise du français n'est pas garante d'une intégration économique réussie. Les taux de chômage les plus élevés se retrouvent au sein de groupes qui maîtrisent parfaitement le français tels que les Maghrébins et les immigrants originaires de l'Afrique francophone. Il est légitime de se demander si dans plusieurs cas l'exigence de l'anglais est un alibi pour justifier le refus de candidatures issues de l'immigration.

Les organismes du ROSINI sont aptes à accompagner les employeurs en les assistant dans le transfert des compétences, en les appuyant dans le processus de sélection et en offrant un suivi suite à l'embauche. Ils possèdent également l'expertise en gestion de la diversité et dans la mise en œuvre d'actions pour lutter contre la discrimination.

Nous constatons que le niveau des cours de francisation est dans bien des cas insuffisant pour occuper un emploi qualifié. Nous accueillons donc très favorablement l'implantation de modules d'autoformation de francisation avancée spécialisés dans des domaines d'emplois spécifiques.

Les organismes de la TCRI souscrivent au continuum de services entre le MICC et Emploi-Québec qui vise à éviter les ruptures dans une optique d'offre de service globale. Cependant il y a un absent de taille dans ce dispositif de services intégrés : les organisations en francisation (communautaires ou établissements d'enseignement).

Sur le terrain nous constatons que certains établissements de francisation consacrent plus de 45 heures à l'intégration en emploi des participants. L'accompagnement au niveau de l'intégration professionnelle d'un nouvel immigrant diplômé et expérimenté à l'étranger est complexe et doit être fait par un professionnel qui possède l'expertise. Les enseignants en francisation possèdent toutes les compétences requises pour enseigner le français auprès des personnes réfugiées et immigrantes mais ils n'ont ni les connaissances, ni l'expertise pour orienter le nouvel arrivant dans sa recherche d'emploi. Trop souvent le travail lié à l'employabilité fait par les établissements d'enseignement est à refaire par les organismes d'employabilité mandatés qui ont développé des services adaptés aux besoins particuliers des nouveaux immigrants. Surtout que la plupart des organismes intègre l'accompagnement et le maillage aux entreprises dans leurs démarches d'employabilité. Ceci peut créer un chevauchement des services et de la frustration chez les personnes réfugiées et immigrantes qui réalisent que les efforts qu'ils ont consentis à leur recherche d'emploi pendant leur cours de francisation n'ont pas été encadrés par le bon professionnel.

Il est indispensable de clarifier les rôles du MICC, d'Emploi-Québec et des instances de francisation pour que les services soient complémentaires et offerts par l'organisation qualifiée pour ce faire. Les heures de francisation présentement consacrées au marché du travail devraient plutôt servir à enrichir les connaissances de base en français.

### ***Orientation 3***

*Le Québec devra redoubler d'efforts pour adapter les pratiques dans le domaine de l'intégration en emploi des nouveaux immigrants par la reconnaissance de l'approche*

*interculturelle adaptée à l'employabilité. Des mesures d'accompagnement des employeurs ainsi que des initiatives de lutte contre la discrimination aux actions visant à renforcer le droit de travailler en français s'imposent.*

#### **4. Pour une prise en compte des femmes dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration**

Le volet femmes de la TCRI a été mis en place en août 2009, suite au développement d'un projet de grande envergure portant sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec, tenu par la TCRI à la demande et en collaboration étroite avec le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées (devenu depuis 2011 le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)) composé de membres et de non membres de la TCRI inquiètes de la situation de ces femmes suite aux publications du recensement de 2006.

Nous déplorons dans le présent projet de loi et les orientations l'absence de l'utilisation d'une analyse différenciée selon le sexe (ADS) en matière de francisation visant l'atteinte d'un niveau de maîtrise du français suffisant et les offres en francisation pour les personnes immigrantes dans une optique d'intégration réussie sachant que les femmes immigrées se situent tout au bas de l'échelle en termes de revenus et de dépendance.

Lors d'une tournée effectuée par la TCRI, en 2010 et 2011 auprès de femmes immigrées et racisées dans sept régions du Québec, nous remarquons que les femmes de notre échantillon qui ne maîtrisaient pas du tout ou insuffisamment le français, se trouvaient prises dans un enchevêtrement d'obstacles formant une sorte de boucle fermée dans laquelle chaque obstacle était causé par le précédent et déterminait le suivant sans fin. Boucle que nous avons dénommée le tryptique « Langue-Travail-Garderie » qui menait vers un isolement important de ces femmes.

Ce triptyque concernait particulièrement les femmes pour lesquelles la non-maîtrise du français constituait un énorme obstacle en matière de communication avec la société d'accueil ainsi que pour l'accès à l'information, aux services, au marché de l'emploi, etc. Ce trio d'obstacles semblait récurrent, et ceci dans toutes les régions où étaient fortement représentées des participantes non francophones. Nous avons également identifié ces problèmes, bien que dans une moindre mesure, chez certaines participantes de Montréal qui malgré des cours de francisation, avaient des difficultés à s'insérer en français sur le marché du travail.

D'où l'importance de l'amélioration des programmes de francisation pour ces femmes : 67 femmes (37% du total) de l'échantillon nous avaient déclaré avoir bénéficié des programmes de francisation. Mais à en juger par les résultats d'employabilité, ces programmes ne leur avaient aucunement permis d'avoir un niveau de français suffisant.

De surcroît, sans garderie ou halte-garderie pour leurs enfants, ces femmes n'arrivaient pas à suivre de façon assidue les programmes de francisation quand l'horaire ne leur convenait pas. Et sans amélioration de leur niveau de français, leurs chances de trouver un emploi restaient extrêmement réduites.

Nous avons également constaté que l'enchevêtrement de ces difficultés enfermaient ces femmes dans un immense isolement. En fait, ce qui constituait le dénominateur commun de ce trio d'obstacles vécu par ces participantes, était la non maîtrise de la langue française ou à un niveau jugé adéquat par les employeurs et leur permettant de communiquer et de socialiser.

Même pour les participantes qui avaient un niveau d'études collégial ou universitaire, (comme c'était le cas d'une bonne partie des participantes), elles se retrouvaient sans emploi ou contraintes à accepter des emplois précaires ou atypiques. L'avantage de leur niveau de scolarité étant anéanti par un niveau de maîtrise de la langue française jugé insuffisant.

À la suite des États généraux de janvier 2012 sur la situation des femmes immigrées et racisées organisés par la TCRI en collaboration avec le RAFIQ, le plan d'action qui en a découlé a mis en avant l'urgence d'apporter des changements au programme de francisation permettant de favoriser une réelle intégration socio-économique des femmes immigrées et racisées. Une des problématiques abordées avait été qu'après une durée de dix-huit mois de francisation, comment se faisait-il que la langue française n'était toujours pas maîtrisée par plusieurs femmes immigrées et racisées?

Nous référons au mémoire déposé par le RAFIQ qui propose un certain nombre de recommandations spécifiques quant aux changements apportés à la Charte de la langue française et autres lois et règlements, ayant comme objectifs l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes immigrées et racisées ainsi que la vitalité du français au Québec.

#### ***Orientation 4***

*La TCRI a toujours prôné l'égalité entre les hommes et les femmes, indépendamment de leur origine ou de leur statut. Les politiques d'immigration et d'intégration du Québec, dans le contexte de vulnérabilité de l'immigration féminine actuelle, doit prendre en compte le genre et appliquer systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes afin de lever tous les biais sexistes renforçant les inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des critères de sélection que des mesures d'intégration et de francisation.*

### **5. Pour une meilleure protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Québec**

À titre de regroupement des organismes communautaires de soutien et de défense des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, une de nos préoccupations concerne bien sûr la question de l'accueil et de la protection des réfugiés au Québec. Il s'agit pour nous d'un enjeu important qui malheureusement ne reçoit pas assez d'attention bien que l'immigration humanitaire ait contribué de manière non négligeable au succès de l'immigration au Québec, notamment par son taux de rétention plus élevé que la moyenne.

En 2013, les hommes, les femmes et les enfants dont la vie, les droits et les libertés sont menacés, sont toujours aussi nombreux à chercher leur salut dans la fuite et l'exil. Le Québec partage avec le Canada une histoire face aux réfugiés. Guidés par les obligations humanitaires du Canada, et par conséquent du Québec, de même que par les obligations relatives aux droits de la personne<sup>11</sup>, nous nous sommes engagés à aller au-delà de la définition d'un réfugié, au sens de la Convention de Genève pour la protection des réfugiés de 1951. Pour ces raisons nous applaudissons la proposition d'enchâsser l'engagement du Québec à l'égard des réfugiés et de l'immigration humanitaire dans sa loi sur l'immigration.

L'attitude et l'action humanitaire des gouvernements canadiens et québécois sont souvent applaudies à l'échelle internationale, même si certains gestes, notamment la récente réforme fédérale du droit d'asile, pour le moins ambiguë, ignore dangereusement les principes élémentaires de droit et de justice.

On semble oublier que durant les années 90, les réfugiés et les personnes en situation semblable représentaient annuellement entre 20 et 25% du flux migratoire au Québec. Ce qui signifie que la politique d'immigration est fortement tributaire de l'apport de ces réfugiés pour façonner l'avenir du Québec.<sup>12</sup> L'énoncé de l'Accord Canada-Québec<sup>13</sup> à cet effet, donne une orientation très précise. Notons qu'il s'agit d'une des rares obligations pour le Québec à l'égard du reste du Canada en matière d'immigration.

Si nous tenons compte du fait que les politiques de régionalisation de l'immigration reposent en partie sur la sélection des réfugiés à l'étranger, il nous semble essentiel que la spécificité de cette population, souvent vulnérable, se reflète dans les politiques et programmes d'immigration et d'intégration et que les ressources qui y sont consacrées soient adéquates. Les montants dédiés à l'accueil des réfugiés devraient d'ailleurs bénéficier proportionnellement de l'indexation annuelle de la compensation financière transférée par le gouvernement fédéral à l'intégration de ces personnes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bien que la question des réfugiés soit demeurée principalement sous juridiction fédérale, le Québec a toujours eu à jouer un rôle prépondérant quant à leur accueil, et ce surtout depuis que le Québec est maître d'œuvre de la sélection des réfugiés destinés au Québec. Au fil des ans, la population du Québec a su démontrer sa générosité, et le gouvernement faire honneur à ses obligations humanitaires internationales.

Aujourd'hui, à l'heure où le Québec se questionne sur ses valeurs communes et les principes propres à rallier une majorité de citoyens et de citoyennes pour bâtir une société pluraliste et plus juste, au moment où le rôle de l'État est remis en question et que les

---

<sup>11</sup> Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pacte relatif aux droits civils et politiques, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention des droits des enfants, etc.

<sup>12</sup> 60 660 personnes réfugiées établies au Québec de 2001-2010

<sup>13</sup> Énoncé de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration humanitaire : “ De manière à assumer pleinement sa part de responsabilité d'accueil humanitaire, le Québec s'engage à accueillir un pourcentage du nombre total de réfugiés et de personnes en situation semblable accueillis par le Canada au moins égal à son pourcentage de la population canadienne ” Art. I (8)

questions de sécurité et de contrôle des frontières dominant les débats sur l'immigration, où en sommes-nous avec notre attitude humanitaire et notre préoccupation quant au respect des droits des plus démunis, y compris ceux des réfugiés et des demandeurs d'asile qui cherchent protection?

En ce qui a trait aux demandeurs d'asile, la situation est toujours aussi préoccupante même si l'on constate une baisse importante des demandes. Nombre d'entre eux arrivent généralement après avoir vécu des expériences traumatisantes telles que la torture et la violence organisée, ils n'ont souvent aucune connaissance du pays et maîtrisent difficilement le français ou l'anglais. Ils doivent, entre-autre, faire face à un processus complexe de détermination du statut de réfugié et se retrouvent isolés, séparés de leur famille, accentuant ainsi leurs besoins d'orientation et de support. Les services d'accueil subventionnés que pouvaient offrir les organismes communautaires aux personnes en attente du statut de réfugié ont pratiquement disparus; seul le soutien à la recherche de logement demeure. Cela a des conséquences sociales et économiques à plus long terme, étant donné que la majorité de ces personnes s'établiront définitivement au Québec. Il demeure que les situations de détresse et d'anxiété dans lesquelles ces personnes sont maintenues, en attendant la décision ultime des autorités fédérales, ont un impact néfaste sur leur parcours d'intégration et hypothèquent leur avenir.

Par ailleurs, le MICC sélectionne chaque année un certain nombre de réfugiés à l'étranger pour les réinstaller au Québec (1900 par année), principalement dans 12 destinations hors Montréal. Ces réfugiés sont pris en charge par l'État en bénéficiant pendant un an d'un soutien matériel et financier de base. De plus, un nombre<sup>14</sup> très restreint de réfugiés sont pris en charge par le secteur privé. Il s'agit le plus souvent de familles qui ont vécu des situations très difficiles (dans des camps, en exil ou déplacées dans leur propre pays) et qui ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement particulier.

Dans un contexte où le Québec accueille de nouveaux bassins de réfugiés beaucoup plus vulnérables, notamment en matière de santé physique et mentale, les préoccupations des organismes d'accueil sont vives et la situation des plus inquiétantes. Les conditions d'établissement des réfugiés pris en charge par l'État suscitent de nombreux questionnements face à l'insuffisance des ressources, au sous-financement des organismes d'accueil et aux conditions dans lesquelles sont accueillis ces réfugiés. D'autant plus que les organismes communautaires qui accueillent ces réfugiés ont développé une expertise et des pratiques qui donnent au Québec un potentiel intéressant et enviable au plan international en ce qui a trait au succès d'un rétablissement.

### ***Orientation 5***

*Nous sommes d'avis que le Québec doit apporter plus d'attention aux réfugiés et aux personnes en situation de détresse dans ses politiques d'immigration et d'intégration. Il s'agit d'un volet important de ses politiques d'immigration, dont les succès et les mérites sont peu connus du grand public. Le gouvernement doit se doter d'une stratégie de communication afin d'expliquer à la population les efforts qui sont faits en matière*

---

<sup>14</sup> En moyenne 300 à 400 réfugiés parrainés par année au Québec, comparé à environ 3000 pour le reste du Canada.

*d'immigration humanitaire. La francisation et l'employabilité des réfugiés posent un important défi et devraient bénéficier d'une attention et de ressources particulières.*

## **6. Pour une approche concertée et cohérente de la régionalisation de l'immigration**

La régionalisation de l'immigration s'inscrit dans le cadre du phénomène contemporain de mobilité croissante qui touche toutes les sociétés. Cette tendance nous amène à repenser la vision et les approches en matière de régionalisation, notamment les concepts de rétention et de mobilité ne doivent plus être opposés. La régionalisation de l'immigration implique le développement d'une vision globale et décloisonnée qui doit inclure tant les migrations de la région de Montréal vers les régions que les migrations interrégionales. Qu'ils soient temporaires ou permanents, l'établissement des personnes réfugiées et immigrantes en région sont un apport pour celles-ci et les organismes communautaires sont les accompagnateurs de cette mobilité qui caractérise notre époque.

La TCRI via son Réseau des organismes de régionalisation de l'immigration du Québec (RORIQ) est impliquée en régionalisation depuis 1998. Son intérêt pour le développement régional et l'occupation du territoire ne date pas d'hier. Rappelons que le RORIQ a présenté un mémoire *Pour une prise en compte de l'immigration dans l'occupation et la vitalité des territoires* dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 34. La TCRI est donc satisfaite de l'importance que le projet de loi 14 porte à la régionalisation.

En ce qui concerne la francisation, l'offre actuelle dans plusieurs régions reste déficiente en raison des volumes qui demeurent insuffisants pour mettre sur pied des cours. Pour favoriser l'établissement durable de plus d'immigrants en région, il est indispensable de remédier à cette situation.

Malgré que le français demeure un élément central des activités à prévoir en régionalisation le RORIQ a identifié 4 volets d'intervention incontournables dans la réussite d'un tel projet :

- les activités d'insertion en emploi,
- la prospection, le réseautage et le démarchage auprès des employeurs,
- l'accueil, l'établissement et l'intégration des familles immigrantes dans les communautés,
- la préparation des milieux.

Pour obtenir des résultats probants l'approche concertée des partenaires est indispensable et les organismes du RORIQ y sont partie prenante. Toutefois nous notons qu'un des obstacles majeurs à de meilleurs résultats se situe au niveau de l'éparpillement des ressources qui nuit au développement de la régionalisation. Comme pionniers dans ce secteur, les organismes possèdent les compétences interculturelles qui vont des habiletés en communication interculturelle jusqu'à la médiation interculturelle. La consolidation et le renforcement de ce réseau représentent un des éléments porteurs du développement et de la croissance de la régionalisation de l'immigration.

### **Orientation 6**

*Que la régionalisation de l'immigration soit vue comme un système dynamique basé, d'une part, sur un modèle global d'intégration qui prend en compte les besoins d'accompagnement liés à la complexité de l'intégration et de la mobilité et d'autre part, adaptable aux réalités régionales multiples, et ce dans le respect de l'expertise existante.*

## **Récapitulatif des orientations de la TCRI :**

### ***Orientation 1***

Nous préconisons une pondération moins sévère et plus nuancée des critères de sélection en matière de maîtrise de la langue française des candidats à l'immigration en misant sur un renforcement de l'offre de francisation

### ***Orientation 2***

La TCRI recommande qu'une réflexion en profondeur soit menée sur la complémentarité des ressources existantes et que le rôle et la responsabilité des différents acteurs et intervenants institutionnels et non gouvernementaux soient mieux définis et que le revenu annuel généré par l'immigration de l'ordre de 383 millions \$ soit prioritairement alloué à l'intégration et à la francisation des nouveaux arrivants.

### ***Orientation 3***

Le Québec devra redoubler d'efforts pour adapter les pratiques dans le domaine de l'intégration en emploi des nouveaux immigrants par la reconnaissance de l'approche interculturelle adaptée à l'employabilité. Des mesures d'accompagnement des employeurs ainsi que des initiatives de lutte contre la discrimination aux actions visant à renforcer le droit de travailler en français s'imposent.

### ***Orientation 4***

La TCRI a toujours prôné l'égalité entre les hommes et les femmes, indépendamment de leur origine ou de leur statut. Les politiques d'immigration et d'intégration du Québec, dans le contexte de vulnérabilité de l'immigration féminine actuelle, doit prendre en compte le genre et appliquer systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes afin de lever tous les biais sexistes renforçant les inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des critères de sélection que des mesures d'intégration et de francisation.

### ***Orientation 5***

Nous sommes d'avis que le Québec doit apporter plus d'attention aux réfugiés et aux personnes en situation de détresse dans ses politiques d'immigration et d'intégration. Il s'agit d'un volet important de ses politiques d'immigration, dont les succès et les mérites sont peu connus du grand public. Le gouvernement doit se doter d'une stratégie de communication afin d'expliquer à la population les efforts qui sont fait en matière d'immigration humanitaire. La francisation et l'employabilité des réfugiés posent un important défi et devrait bénéficier d'une attention et de ressources particulières.

### ***Orientation 6***

Que la régionalisation de l'immigration soit vue comme un système dynamique basé, d'une part, sur un modèle global d'intégration qui prend en compte les besoins d'accompagnement liés à la complexité de l'intégration et de la mobilité et d'autre part, adaptable aux réalités régionales multiples et ce dans le respect de l'expertise existante.

## Liste des membres de la TCRI

1. Accès travail Portneuf (ATP)
2. Accès travail Victoriaville
3. Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)
4. Accueil et intégration Bas Saint-Laurent (AIBSL)
5. Accueil pour arrivants (ALPA)
6. Accueil parrainage Outaouais (APO)
7. Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal / CentrePRISME (AIRSOM/PRISME)
8. Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)
9. Action réfugiés Montréal (ARM)
10. Action solidarité Grand Plateau (ASGP)
11. Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE)
12. Agence Ometz
13. Aide et intégration jeunesse au travail de la Vallée du Richelieu (AIJT)
14. Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrant(e)s (ALAC)
15. Alternatives
16. Amnistie internationale Canada francophone
17. Assistance aux femmes de Montréal
18. Association canadienne pour la santé mentale, filière de Montréal (ACSM)
19. Association des aides familiales du Québec (AAFQ)
20. Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)
21. Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (AMEIPHQ)
22. Au bas de l'échelle (ABE)
23. Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM)
24. Carrefour Bio Local Emploi (Carrefour BLE)
25. Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)
26. Carrefour de liaison et d'aide multiethniques (CLAM)
27. Carrefour de ressources en inter culturel (CRIC)
28. Carrefour d'intercultures de Laval (CIL)
29. Carrefour Jeunesse-Emploi Bourassa-Sauvé, Rond-Point jeunesse au travail (CJE)
30. Carrefour Jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges (CJE)
31. Carrefour Jeunesse-Emploi Outaouais (CJEO)
32. Carefour Le Moutier (CLM)
33. Carrefour Solidarité Anjouà
34. Cartier Émilie
35. Centre Afrika
36. Centre Alpha Sainte-Anne (CASA)
37. Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit
38. Centre communautaire des femmes sud-asiatiques
39. Centre communautaire Petit Espoir
40. Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants (CARI St-Laurent)
41. Centre d'action bénévole de Montréal-Nord (CAB)
42. Centre d'action socio communautaire de Montréal (CASCAM)
43. Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)
44. Centre d'aide aux familles immigrantes (CASA-CAFI)
45. Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI)
46. Centre d'écoute et de référence Halte Ami
47. Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI)
48. Centre de recherche d'emploi de l'Est (CREE)
49. Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest- Volet immigration (CRESO)
50. Centre des femmes de Montréal
51. Centre des femmes de Verdun
52. Centre des femmes d'ici et d'ailleurs
53. Centre des travailleuses en maison privées

54. Centre d'intégration en emploi Laurentides (CIE Laurentides)
55. Centre d'intégration multi-services de l'ouest de l'Île (CIMOI)
56. Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles (COFFREt)
57. Centre d'orientation paravolontaire et sociale pour immigrants (COPSI)
58. Centre génération emploi (CGE)
59. Centre justice et foi, Secteur vitre ensemble (CJF)
60. Centre multi-écoute
61. Centre multiethnique de Québec (CMQ)
62. Centre N A Rive de Montréal
63. Centre Saint-Louis de la Commission scolaire de Montréal
64. Centre Scalabrini pour réfugiés et immigrants (CSRI)
65. Centre Sino-Québec de la Rive-Sud (CSQRS)
66. Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)
67. Centre Yves Thériault de la Commission scolaire de Montréal
68. Chantier d'Afrique du Canada
69. Clef pour l'intégration au travail des immigrants
70. Collectif des femmes immigrantes du Québec
71. Collège frontière
72. Comité d'accueil international des Bois Francs
73. Comité d'aide aux réfugiés (CAR)
74. Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne & St-Henri (CÉDA)
75. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL)
76. Comité sur les relations interculturelles de la CSN
77. Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN-Comité immigration et relations ethniques
78. Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
79. Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (Archevêché)
80. Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN)
81. Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine (CDEC)
82. Droit à l'emploi, Accueil et accompagnement des nouveaux arrivants et conseils en recherche d'emploi
83. Fédération des femmes du Québec
84. Femmes du monde à Côte-des-Neiges
85. Fondation de la visite
86. Fondation ressources-jeunesse (FRJ)
87. Halte-femmes de Montréal-Nord
88. Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants
89. Intégration communautaire des immigrants (ICI)
90. Intégration jeunesse du Québec (IJQ)
91. La Maisonnée service d'aide et de liaison
92. La Mosaïque, Association interculturelle et d'accueil des immigrants en Abitibi-Témiscamisque
93. Le mieux-être des immigrants
94. L'enjeu Cap sur l'emploi
95. L'entraide Pont-Viau et Laval des Rapides
96. Les services de Main-d'œuvre l'Appui (SMO L'appui)
97. L'escale pour elle
98. Ligue des droits et libertés (LDL)
99. L'orienthèque, corporation de services d'aide à l'emploi
100. Maison CACI
101. Maison de la famille des Maskoutains (MFM)
102. Maison de l'amitié de Montréal
103. Maison d'Haïti
104. Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS)
105. Maison secours aux femmes de Montréal
106. Mission communautaire de Montréal
107. Mouvement action chômage de Montréal
108. Mouvement contre le viol et l'inceste
109. Naissance Renaissance Estrie

- 110.Perspective carrière
- 111.Perspectives nouvelles
- 112.Petites mains
- 113.Portes ouvertes sur le Lac
- 114.Projet Genèse
- 115.Promotion intégration société nouvelle (PROMIS)
- 116.Regroupement des organismes du Montréal-ethnique pour le logement
- 117.Regroupement interculturel de Drummondville (RID)
- 118.Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO)
- 119.Resto Plateau
- 120.Service à la famille chinoise du grand Montréal
- 121.Service d'accueil aux réfugiés de Québec (SARQ)
- 122.Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA)
- 123.Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (SAAI)
- 124.Service d'aide aux néo-canadiens (SANC)
- 125.Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal (SÉIIM)
- 126.Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)
- 127.Service externe de main-d'œuvre du Saguenay (SEMO)
- 128.Service intégration travail Outaouais (SITO)
- 129.Services d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec (SOIIT)
- 130.Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient (SAIMOC)
- 131.Solidarité Ahuntsic
- 132.Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
- 133.Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)
- 134.Stratégie carrière
- 135.Table des groupes des femmes de Montréal
- 136.Vision inter-cultures (VIC)
- 137.YMCA de Montréal – résidence du YMCA